



DANS CE NUMÉRO

Rentrée 2008 : Sous le signe de l'action

Secteur public : reconquérir le droit de négocier !

Petites cohortes : pour une réelle consolidation des programmes d'études

Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

LE COUP DE 2005, ENCORE !



Pour la deuxième fois en quelques années, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), qui calque décidément sa vision du collégial sur celle de la Fédération des cégeps, a décidé de refuser à l'enseignement la reconnaissance à laquelle il a droit. Le réseau collégial a obtenu 70 M\$ en provenance des transferts fédéraux lors du dernier budget provincial. Or, seul un maigre 10 % a été réservé à l'enseignement et encore, selon des modalités semblables à celle de la fameuse colonne « D » : aucune création de poste et impossible d'alléger la tâche inhérente, celle du « volet 1 ». Certes, quelques collègues ont pris des décisions qui le permettent, mais en s'écartant de l'esprit des critères du ministère. Ce qui est en jeu, au fond, c'est une conception de la mission des cégeps.

Personne n'est contre les projets pédagogiques, le rayonnement, l'international, la recherche, le développe-

ment, la transparence, l'innovation ou la nécessité de certaines obligations administratives. Mais quand toutes ces importantes fonctions « périphériques » à l'enseignement monopolisent, à quelques années d'intervalle, la totalité des maigres réinvestissements consentis à l'enseignement, il y a un sacré problème ! En 2005, le peu de nouvelles ressources enseignantes que contenait la convention-décret a été réservé exclusivement à toutes ces fonctions d'accompagnement de l'enseignement, sans qu'un seul sou ne soit investi dans ce dernier. Le scénario des transferts fédéraux est identique.

Le MELS oppose ainsi une fin de non-recevoir à toutes les démonstrations faites depuis une dizaine d'années sur l'alourdissement de la tâche. Le message est clair : la priorité n'est pas à l'enseignement ! Malgré sa force et son rôle vital, cela est considéré comme accessoire.

On n'a d'ailleurs pas pris la peine de demander aux enseignantes et aux enseignants leur avis concernant la meilleure façon de réinvestir dans le réseau. La Fédération des cégeps, profitant d'une entrée privilégiée auprès du ministère, a pris les devants non seulement en ce qui concerne la proportion allouée à l'enseignement, mais également sur la façon dont les ressources prévues y seraient affectées. Monsieur Boucher se félicite

aussi d'avoir obtenu qu'une proportion de 40 % des transferts fédéraux à l'enseignement supérieur revienne au collégial. Une victoire comme celle-là, quand on considère la manière, a, quant à nous, les allures d'un désaveu.

Le Québec, clame-t-on, a plus que jamais besoin de personnel qualifié. On compte beaucoup sur les cégeps pour relever le défi de l'accessibilité. Mais au moment où les distorsions du mode de financement sont de plus en plus évidentes, où l'hétérogénéité des effectifs étudiants rend l'enseignement plus difficile, où les innovations technologiques et les tâches administratives grèvent notre capacité de dispenser une formation de qualité, choisir d'investir seulement 10 % des nouvelles sommes dans le « périphérique » n'est pas seulement un mauvais choix politique. C'est un message de non-confiance au corps enseignant, message qui témoigne d'une incompréhension de ce qui se passe sur le terrain. Et comme il survient dans le sillage de 2005, il est difficile de ne pas se sentir quelque part, profondément insulté.

Jean Trudelle

Vice-président de la FNEEQ

SOMMAIRE

- 2 Édito : Le coup de 2005, encore !
- 3 Rentrée 2008 : sous le signe de l'action
- 4 Secteur public : reconquérir le droit de négociateur !
- 6 Petites cohortes : pour une réelle consolidation des programmes d'études
- 7 Nouvelles en bref
- 8 Journée mondiale des enseignantes et des enseignants

CARNET COLLÉGIAL est une publication de la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ-CSN représente près de 25 000 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN

1601, avenue De Lorimier,
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2241 | Téléc. : 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca | www.fneeq.qc.ca

Comité de rédaction : Ronald Cameron, Micheline Thibodeau, Jean Trudelle et France Désaulniers. • Révision : Ariane Bilodeau • Photo de la couverture : Richard Goyette • Graphisme : Brunel Design • Impression Impart Litho • Tirage : 11 000 exemplaires • Dépôt légal : Bibliothèque et archives du Québec, Bibliothèque et archives du Canada. Cette publication est imprimée sur du papier fait de fibres recyclées postconsommation.



Le regroupement cégep sous le signe de l'action !

C'est à Granby que la réunion du regroupement cégep marquant la rentrée s'est déroulée les 4 et 5 septembre.

France Désaulniers

Conseillère aux communications

Micheline Thibodeau

Déléguée à la coordination du regroupement cégep

Louis Roy, vice-président de la CSN, et Gilles Tremblay, coordonnateur du Comité de coordination des négociations des secteurs public et parapublic (CCSP) pour la confédération, y ont présenté les perspectives entourant la préparation de la négociation qui vient. Vous retrouverez une présentation de ces grandes orientations dans les pages centrales de ce numéro.

Le point fort de la réunion a été l'adoption, à l'unanimité, d'une action syndicale pour répliquer aux décisions ministérielles dans le dossier des transferts fédéraux. En ce qui concerne les ressources enseignantes dans les cégeps, la FNEEQ est d'avis qu'il est nécessaire d'agir avant l'échéance du décret qui tient lieu de convention collective. Nous l'avons dit et répété : la tâche est trop lourde, le financement insuffisant, il faut trouver des solutions. Les délégués au regroupement ont donc adopté une proposition afin d'organiser une vaste opération d'appuis comptabilisés à la lettre ouverte à la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, dénonçant le quantum et l'utilisation des sommes d'argent des transferts fédéraux consacrées à l'enseignement. Cette opération vise à recueillir le soutien d'un nombre de membres représentant 90 % du nombre de ETC du syndicat concerné. En outre, le matin du 6 octobre, il y aura des piquets de grève devant les portes des

collèges jusqu'au début des cours, pour distribuer notamment aux étudiantes et aux étudiants un tract du syndicat, un exemplaire de la lettre ouverte à la ministre et un dépliant sur la profession enseignante. Cette action est menée conjointement avec les syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégeps affiliés à la Fédération autonome du collégial (FAC) et à la Fédération des enseignants de cégeps (FEC-CSQ).

Un accueil chaleureux

Par ailleurs, c'est par un vote enthousiaste que les délégations des syndicats de cégep ont mandaté les représentantes et les représentants de la FNEEQ pour signer, dès sa finalisation, la lettre d'entente qui permettra aux membres du syndicat du cégep Lionel-Groulx d'être couverts par la convention collective qui prévaut à la FNEEQ.

Ayant décidé de se désaffilier de la FAC, le 5 mai dernier, les enseignantes et les enseignants du cégep Lionel-Groulx devaient se prononcer pour une affiliation à la FEC (CSQ) ou à la FNEEQ (CSN). C'est dans une proportion de 72 % que les membres ont voté en faveur d'une affiliation à la FNEEQ. Pour le syndicat, il s'agit d'un retour à la FNEEQ. C'est une décision impor-

tante pour l'avenir du syndicalisme enseignant dans les cégeps et pour tout le syndicalisme en enseignement supérieur. Le travail effectué par la FNEEQ et sa capacité d'agir avec détermination tout en développant une politique d'ouverture et d'unité ont contribué à faire en sorte que les enseignantes et les enseignants du cégep Lionel-Groulx joignent les rangs de la fédération.

Lors d'une assemblée à laquelle les trois fédérations ont présenté leurs orientations, les représentants de la FNEEQ ont réitéré l'engagement qu'ils avaient pris envers les membres du syndicat du Collège de Valleyfield, à savoir de tout mettre en œuvre pour que la convention collective de la FNEEQ s'applique le plus rapidement possible à leurs membres.

La FNEEQ et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) s'apprentent dans cette foulée à conclure les travaux sur le libellé de la lettre d'entente qui sera ensuite présentée à l'assemblée générale de Lionel-Groulx, qui devra l'entériner avant sa signature par les parties nationales. Ainsi, les enseignantes et les enseignants du cégep Lionel-Groulx bénéficieront des dispositions de la convention FNEEQ pour l'année 2008-2009. ♦



Lors d'une petite réception, on a souligné le travail que Marc Lavoie a effectué au cours des sept dernières années. Membre du comité de négociation, puis représentant de la FNEEQ au sein du Comité national consultatif sur la tâche, Marc a abattu un travail rigoureux et prodigué de judicieux conseils aux syndicats. Il est de retour à Sept-Îles et il poursuit son engagement en étant président de son syndicat local !

Reconquérir le droit

Avec la présente rentrée sociale, les quatre fédérations de la CSN, qui représentent des salarié-es dans le secteur public, ont convenu de soumettre à leur instance respective non seulement une lecture rétrospective des principaux événements qui ont marqué la dernière ronde de négociations, qui s'est terminée avec le décret de la loi 43, mais aussi un document plus prospectif. Si le bilan constitue une contribution visant un débat critique des événements, celui concernant les perspectives tente plutôt d'identifier les aspects incontournables de la mise en route de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public. Il esquisse aussi un premier calendrier de travail qui prévoit la constitution des équipes de travail au cours de cet automne et de l'hiver prochain.

PHOTO MICHEL GIROUX



Ronald Cameron,
président de la FNEEQ

Le premier objectif demeure celui de reconquérir le droit de négocier nos conditions de travail et de rémunération ! En effet, le décret-loi 43 a non seulement mis fin brutalement aux négociations et menacé de sanctions toute ma-

nifestation, il hypothèque aussi le processus de la prochaine ronde de négociations entre les syndicats et le gouvernement si les conditions d'une libre négociation ne sont pas rétablies et, au premier chef, l'abrogation de cette loi 43.

La décision du Bureau international du travail (BIT) invalidant la loi 43, celle de la Cour suprême du

Canada condamnant le gouvernement de la Colombie-Britannique pour son attitude dans les négociations dans le secteur public et l'invalidation de la loi 30 par la Cour supérieure du Québec constituent autant des démonstrations que des leviers pour renforcer la bataille pour l'abrogation de cette loi.

Le rapport triennal des cégeps et les programmes d'accès à l'égalité en emploi



Marielle Cauchy
Représentante de la FNEEQ au Comité consultatif national d'accès à l'égalité

Dans la foulée de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi, les organismes publics, dont font partie les cégeps, doivent tous les trois ans procéder à une analyse des effectifs à leur emploi en fonction de cinq catégories : les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et, depuis 2004, les personnes handicapées. Cette analyse est présentée à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ),

chargée de l'application de la loi, laquelle détermine en fonction du bassin potentiel dans chaque catégorie pour occuper ces emplois, s'il y a ou non sous représentation. Les établissements, après leur première analyse d'effectifs, ont dû élaborer un programme d'accès à l'égalité en emploi qui comprend, entre autres, des mesures qui visent à augmenter la représentation de ces groupes. Rappelons que ces mesures doivent être élaborées dans le respect de la convention collective en vigueur. Après trois ans d'implantation du programme, ils doivent produire un rapport qui rend compte auprès de la Commission de l'évolution de la situation.

Tous les collèges en sont à la production de ce rapport triennal. Après une nouvelle analyse des effectifs qui devrait se faire sous peu, ce rapport devrait être remis en novembre 2008. Le Comité consultatif national d'accès à l'égalité en emploi (CCNAE) a travaillé à mettre à jour le gabarit du formulaire 2.1 servant

à l'analyse. Ces opérations auraient dû se faire il y a déjà un certain temps, mais des délais liés aux nombreuses activités de la Commission les ont reportées.

En ce qui concerne le groupe des personnes handicapées, les collèges ont terminé leur analyse d'effectifs et ont jusqu'en juin 2009 pour élaborer un programme qu'ils peuvent inclure à leur PAE déjà existante. L'ensemble du personnel doit être consulté.

La CDPDJ doit elle aussi produire un rapport triennal. On prévoit sa sortie fin septembre. Plusieurs organismes sont à l'affût tout autant de ce rapport que des résultats qu'aura donnés l'implantation des PAE dans les établissements. Les données de la nouvelle analyse des effectifs de chaque institution seront publiques - elles le sont déjà pour celles de l'analyse précédente sur le site de la Commission - et on voudra savoir si des progrès auront été réalisés.

de négocier!



PHOTO LOUIS-SERGE HOULE

Sur ce plan, la révision du régime de négociation exige que le gouvernement fasse la mise au jeu pour donner le bon signal de sa volonté d'améliorer le régime et pour éviter que nous nous engagions dans un chantier dont le cadre ne sera pas acceptable. Considérant toute l'importance de mettre en branle dans les meilleurs délais la préparation de la prochaine négociation, il ne saurait être question de fixer à ces discussions un calendrier qui mènerait au report de cette préparation. En ce sens, les quelques mois qui viennent seront déterminants pour vérifier si l'actuel gouvernement minoritaire libéral souhaite modifier le régime de négociation et lever l'hypothèque de la loi 43.

Valorisation du secteur public

Par ailleurs, la prochaine négociation devra aussi se faire dans la perspective de la valorisation du secteur public et du travail de ses salarié-es dans un contexte où le

gouvernement cherchera toujours à contenir les dépenses et tentera encore plus fortement d'avoir recours à la privatisation des services.

Mais, parmi les aspects sur lesquels nous devons compter, il y a, entre autres, le contexte de pénurie de personnel accrue dans certains secteurs, alors que plusieurs salarié-es seront à quelques années de leur retraite. Aussi, la prochaine négociation devra non seulement assurer le maintien de l'équité salariale, mais aussi permettre la relativité salariale et l'augmentation des revenus globaux de l'ensemble des salarié-es, tenant compte, entre autres, de la période d'inflation que nous connaissons actuellement.

Mais ces enjeux plus généraux ne pourront se développer que si nous réussissons à mettre en branle une dynamique de mobilisation et un rapport de force qui permettent aux organisations syndicales de retrouver leur droit de négocier.

Au-delà des discussions sur le régime de négociation, quelques incontournables sont déjà mis en perspective entre les fédérations de la CSN du secteur public : d'abord, l'amorce rapide des travaux avec le dépôt des demandes prévu à l'automne 2009, ce qui implique alors une consultation préalable sur les demandes générales et sectorielles, afin d'être prêts en janvier 2010 à interpeller le gouvernement avant que l'actuelle convention collective n'expire.

Ce calendrier commande ainsi déjà l'amorce de travaux sur le plan salarial et l'organisation de la négociation. D'ores et déjà, il est établi que nous devons tenir des discussions plus larges d'ici l'été 2009 concernant la mobilisation et les enjeux de la rémunération pour la prochaine ronde.

Vers une alliance CSN-FTQ-SISP ?

Par ailleurs, la question des alliances constitue un aspect inévitable sur le plan stratégique et participe de la mise en place du rapport de force nécessaire pour l'atteinte de nos objectifs. Sur ce plan, le document conclut qu'il faut adopter une attitude d'ouverture auprès du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) ou des organisations qui le composent, afin d'établir les conditions d'alliances dans lesquelles nous pourrions, aux côtés de la FTQ, jouer un rôle primordial dans l'amorce des débats en table centrale, comme sur le plan des moyens à mettre en œuvre pour la prochaine négociation. ♦

Petites cohortes Pour une réelle consolidation des programmes d'études

La présence des petites cohortes dans certains programmes, en particulier dans les collèges en région, n'est pas un phénomène éphémère. Elle demande non seulement des actions à court et à moyen termes, mais elle exige aussi des actions durables, car le mode de financement et les mesures de soutien à ces programmes ne sont pas adéquats.



Daniel Mary
représentant de la
FNEEQ au Comité
national consultatif
sur la tâche et membre
du comité aviseur du
regroupement cégep*

PHOTO MICHEL GIROUX

En décembre 2007, le regroupement cégep confiait à un comité le mandat de lui soumettre des revendications qui permettraient d'assurer le maintien d'une offre dynamique de formation en région. L'objectif était aussi d'examiner les moyens de réguler, à partir du financement, la problématique des petites cohortes et aussi d'offrir une lecture des orientations éventuelles du ministère sur ce problème. D'ores et déjà, les grands traits d'un portrait du réseau à l'égard des petites cohortes sont tracés et des pistes de solutions sont examinées.

Un phénomène généralisé

Une première lecture des réponses à l'enquête menée auprès des syndicats de la fédération à la suite du regroupement d'avril 2008 permet de tirer un constat important : la grande majorité des collèges a des programmes dont les effectifs étudiants sont inférieurs à 45, seuil à partir duquel le MELS considère qu'un programme est en difficulté.

Les raisons invoquées pour expliquer les difficultés de recrutement sont multiples. Pour certains, il semble qu'il faille regarder du côté du marché du travail pour y trouver des causes. Non pas qu'il n'y ait pas d'emploi disponible ou que les con-

ditions de travail ne soient pas intéressantes, mais les secteurs d'activités liés à ces programmes n'attirent pas les jeunes. Pour d'autres, c'est la situation relative du programme sur le marché du travail qui serait la source des difficultés. D'autres programmes du collégial ou des programmes menant au diplôme d'études secondaires nuiraient au placement et, par réaction, au recrutement. Finalement, certains programmes sont peu populaires tout simplement parce que le bassin de population desservi par le collège est de petite taille. Ce sont souvent ces mêmes programmes qui doivent conjuguer avec la baisse démographique affectant leur région.

Malgré les difficultés que ces programmes génèrent dans les collèges, peu d'administrations collégiales ont choisi l'option de fermer ou de suspendre des programmes en difficulté. Mais de nouvelles autorisations sont aussi en perspective, certaines dans des régions où le programme demandé est en difficulté.

Le mode de financement actuel, une difficulté majeure

Des travaux sur les petites cohortes ne peuvent faire l'économie de s'attaquer à leur financement. Plusieurs ont répété à maintes reprises au regroupement que le sous-financement des

petites cohortes exerçait des pressions importantes sur la répartition des ressources enseignantes et alourdissait les tâches enseignantes de ces collèges.

Toutes les simulations nécessaires pour proposer des modifications au mode de financement n'ont pu être réalisées. Cependant, les travaux menés à ce jour permettent de dire que le financement des programmes à faible effectif est loin d'être à la hauteur des besoins de l'enseignement de ces programmes.



PHOTO CHRIS SCHMIDT, ISTOCKPHOTO

Nouvelles en bref

Depuis l'implantation du mode de financement actuel, le MELS a apporté des mesures visant la consolidation de ces programmes (F138 puis S026), à la suite des interventions de plusieurs acteurs, dont la FNEEQ. Entre autres, on retrouve l'octroi d'une allocation en ressources enseignantes. Si ces allocations supplémentaires réduisent les pressions exercées par les petites cohortes, il n'en demeure pas moins que les conditions d'accès à cette aide empêchent certains programmes d'en bénéficier, handicapant ainsi la mission première des cégeps. Rappelons que seuls les programmes techniques de moins de 45 étudiantes et étudiants ont accès aux mesures, excluant ainsi les programmes pré-universitaires. Aussi, les programmes offerts par deux établissements dans un rayon de moins de 150 km et dans une même région administrative ne sont pas acceptés.

Une réelle consolidation des programmes dans toutes les régions du Québec exige des solutions à la hauteur de la complexité du problème. La création d'un comité composé du MELS, de la Fédération des cégeps et des organisations syndicales pourrait être une voie à privilégier, s'il amène le ministère à agir dans la perspective de renforcer la gestion nationale de l'offre des programmes et d'améliorer le mode de financement afin qu'il tienne mieux compte des petites cohortes. ◆

* Outre Daniel Mary, le comité aviseur du regroupement cégep est composé d'Annette Gélinas, du collègue Ahuntsic, et de Hugues Bouchard, du cégep de Chicoutimi.

Centre d'études en région Entente concernant Lac-Mégantic

Depuis le 1^{er} juillet, le site d'enseignement de Lac-Mégantic est reconnu officiellement Centre d'études collégiales. Plus tôt cette année, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, avait indiqué au collège son intention de rendre permanent le statut du centre d'enseignement. Une entente entre le CPNC et la FNEEQ, qui s'est conclue à la fin du mois de mai, devenait alors nécessaire pour établir les conditions de travail et confirmer le statut des enseignantes et des enseignants.

Rappelons qu'en 2007, le regroupement cégep de la FNEEQ, avec l'appui du syndicat local, avait refusé de signer la reconduction de la lettre d'entente pour une nouvelle période d'expérimentation, forçant ainsi le ministère à prendre une décision quant à l'avenir du centre. En effet, l'expérimentation se poursuivait depuis plus de dix ans et le seuil critique de 150 étudiantes et étudiants était atteint, ce qui devait entraîner la confirmation de la pérennité du site. L'intérêt de confirmer la pérennité du site d'enseignement et la volonté du syndicat local et du regroupement cégep de trouver une solution viable à long terme pour ce site d'enseignement en région ont contribué à établir un meilleur financement des activités de ce centre de région et une réduction de la précarité.

Cette entente est donc le résultat d'une résistance concertée du Syndicat du personnel enseignant du Cégep Beauce-Appalaches et du regroupement cégep de la FNEEQ. Elle offre non seulement aux enseignantes et aux enseignants l'accès aux dispositions de la convention collective, mais leur permet aussi d'obtenir une pleine reconnaissance du statut d'enseignant du secteur régulier dans les régions où des centres d'études collégiales existent.



PHOTO FRANÇOIS RODRIGUE



5 Oct 2008 Journée mondiale des Enseignants

Occuper l'espace et prendre la parole

L'opération CA, menée avec succès dans la quasi totalité des cégeps du réseau, a certainement permis de mieux faire connaître la complexité et l'envergure de la tâche enseignante auprès des membres des conseils d'administration. Mais, comme on s'y attendait, ce premier geste de notre part n'a pas été suffisant. La reconnaissance, parfois timide de notre travail, ne s'est pas transformée en espèces sonnantes pour l'enseignement quand est venu le temps de disposer des transferts fédéraux.

C'est pourquoi, lors de sa rencontre du 4 septembre, le regroupement cégep a invité les syndicats à mettre en place une importante action dans tous les cégeps du réseau, le matin du 6 octobre, conjointement avec les syndicats de la FAC et de la

FEC. Une action simple et efficace, qui vise à mettre sur la place publique à la fois la qualité du travail enseignant dans les collèges, mais également l'exaspération provoquée dans nos rangs par le dossier des transferts fédéraux.

Au lendemain de la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, il s'agit de dresser des piquets de grève serrés devant les établissements jusqu'au début des cours. Des documents d'information, reproduits en grand nombre, sont destinés aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'aux membres des autres personnels, et, pourquoi pas, aux passantes et aux passants.

Une lettre ouverte à la ministre Courchesne, que nous souhaitons faire publier le même jour dans les

journaux, sera aussi distribuée. Cette lettre dénonce le peu de cas fait de l'enseignement dans la répartition des transferts fédéraux pour les cégeps et sera l'objet d'une importante collecte d'appuis auprès de toutes et de tous. Plus l'appui à la lettre sera massif de la part des enseignantes et des enseignants du réseau, plus notre message à la ministre sera fort.

Le cadre prévu laisse place à la couleur locale. Musique, stands de café, distribution de muffins, prise de parole : les syndicats sont invités à faire preuve d'imagination, mais surtout à être au rendez-vous, que l'on pourrait qualifier de celui du respect réclamé.